



La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac rembourse à ses habitants 20 € pour l'achat d'un composteur chez un commerçant de son territoire

Remboursement sous forme de chèques Ami Kdo utilisables sur le territoire intercommunal

Nos épluchures et déchets de jardin représentent 1/3 de nos déchets, soit plus de 83 kg par habitant et par an sur notre territoire.
Pour réduire les déchets à traiter, la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac souhaite favoriser la pratique du compostage individuel.



Composter, c'est AGIR simplement pour obtenir PLEIN D'AVANTAGES :

- **Faire des économies :**
 - . de **fertilisant** : votre compost est un fertilisant de qualité et gratuit
 - . d'**eau** : le compost absorbe et retient l'eau dans le sol
 - . de **déplacements et de temps** car vous évitez des trajets à la déchèterie
- **Améliorer la structure du sol et sa fertilité**
 - . En se décomposant, les matières organiques libèrent des **éléments minéraux** (azote, phosphore, magnésium) et de l'**humus**
 - . Le sol est plus **facile à travailler**, il laisse mieux passer l'air et retient mieux l'eau
- **Réduire la quantité d'ordures ménagères traitées par la collectivité** et contribuer ainsi à préserver l'environnement.

Aussi, pour encourager cette pratique tout en favorisant le tissu économique local, la **Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac rembourse à ses habitants 20 € pour l'achat d'un composteur chez un commerçant du territoire intercommunal** *. Le remboursement de 20 €, dans la limite d'un remboursement par résidence, se fera sous forme de chèques Ami Kdo utilisables sur le territoire intercommunal.

Comment profiter du dispositif ?

1. Vous achetez le composteur de votre choix chez un commerçant du territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac *.
2. Vous adressez :
 - . le formulaire ci-dessous, complété et signé
 - . la facture d'achat du composteur
 - . un justificatif de domicile ou de résidence sur le territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, datant de moins de 3 moispar mail à : contact@caussesaubrac.fr ou à l'adresse : Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
3 place de la Fontaine
Coussergues
12310 PALMAS D'AVEYRON

* Cette opération s'adresse aux occupants d'une habitation (résidence principale ou résidence secondaire) dans l'une des 17 communes du territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Bertholène, Campagnac, La Capelle-Bonance, Castelnaud-de-Mandailles, Gaillac d'Aveyron, Laissac-Sévérac l'Eglise, Palmas d'Aveyron, Pierrefiche, Pomayrols, Prades d'Aubrac, Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, Saint-Laurent d'Olt, Saint-Martin de Lenne, Saint-Saturnin de Lenne, Sainte-Eulalie d'Olt, Sévérac d'Aveyron, Vimenet.
Pour bénéficier de cette offre, le composteur doit être acheté chez un commerçant de l'une de ces 17 communes.

A vos marques, prêts, compostez !



Opération Composteurs individuels financée par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

Formulaire à transmettre avec les justificatifs
par mail à : contact@caussesaubrac.fr

ou à l'adresse : Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac – 3 Place de la fontaine – Coussergues - 12310 PALMAS D'AVEYRON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

E-mail : Téléphone :

- J'ai acheté un composteur chez un commerçant du territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.
- Je joins à ce formulaire la facture d'achat du composteur, un justificatif de domicile sur le territoire de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac datant de moins de 3 mois.
- Je demande le remboursement de 20 € sous forme de chèques AmiKdo.

A le

Signature :